# CSS du 12 déc. 2024 Bilan sécurité 2023 Axens

Planquart P.



- 1. Actes administratifs reçus par Axens en 2023
- 2. Bilan 2023 du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- 3. Réalisations HSE 2023
- 4. Investissements HSE 2024

- 1. Actes administratifs reçus par Axens en 2023
- 2. Bilan 2023 du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- 3. Réalisations HSE 2023
- 4. Investissements HSE 2024

# Actes administratifs reçus par Axens en 2023

- Arrêté Préfectoral n° 2023-15 du 1<sup>er</sup> juin 2023 réactualisant les dispositions applicables à Axens en cas de période de sécheresse
- Arrêté Préfectoral n° 2023-43 du 11 septembre 2023 encadrant l'organisation et la prévention des pollutions sur une zone temporaire de stockage de déchets Axens
- Arrêté Préfectoral n° 2023-47 du 16 novembre 2023 de mise en demeure de respecter la valeur limite d'émission en concentration en azote total au rejet des effluents liquides avant le 31 décembre 2024

# Actes administratifs reçus par Axens en 2023

- Courrier de la Sous-préfecture du 2 mai 2023 actant la levée de la mise en demeure relative au respect de la VLE NOx en sortie de traitement de l'atelier Cata 3
- Rapport de l'inspection DREAL du 18 avril 2023 (retour d'expérience en matière d'accidentologie)
- Rapport de l'inspection DREAL du 24 octobre 2023 (tours aéroréfrigérantes et légionelles / suivi des rejets atmosphériques / consommation d'eau)

### Actes administratifs - Axens en 2023

### A noter également :

- La transmission à la Sous-préfecture d'une demande de modification de la quantité stockée autorisée de lessive de soude suite au changement d'un réservoir de stockage
- La transmission à la Sous-préfecture d'une demande de sortie du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (période 2021-2030, SEQE 4) en raison de la réduction de la puissance calorifique de combustion de 2 brûleurs
- La transmission à la Sous-préfecture d'un porter à connaissance relatif à la modification projetée de la nature des matières premières liquides stockées en réservoirs fixes alimentant le nouvel atelier Ceven

- 1. Actes administratifs reçus par Axens en 2023
- 2. Bilan 2023 du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- 3. Réalisations HSE 2023
- 4. Investissements HSE 2024

### Arrêté du 26 mai 2014 (Annexe I)

### 7. Audits et revues de direction

Des procédures sont mises en œuvre en vue de l'évaluation périodique systématique de la politique de prévention des accidents majeurs et de l'efficacité et de l'adéquation du système de gestion de la sécurité. L'analyse documentée est menée par la direction : résultats de la politique mise en place, système de gestion de la sécurité et mise à jour, y compris prise en considération et intégration des modifications nécessaires mentionnées par l'audit.



### POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS



Le statut d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement Seveso seuil haut de l'usine Axens de Salindres impose la mise en œuvre d'une démarche de prévention des accidents majeurs. L'accident majeur est défini comme un événement let qu'une émission, un incendie ou une explosion d'importance majeure résultant de développements incontrôlés survenus au cours de l'exploitation, entraînant, pour les intérêts visés au L. 511-1 du code de l'environnement (intérêts extérieurs à la plateforme chimique), des conséquences graves, immédiates ou différées, et faisant intervenir une ou plusieurs substances ou des mélanges dangereux (Arrêté du 26 mai 2014).

Suite à la révision quinquennale de l'étude de dangers en 2021, les scénarios d'accident majeur pour l'usine Axens de Salindres sont :

- l'éclatement de l'autoclave de l'atelier SPC avec effets de surpression,
- la rupture de la tuyauterie d'H2S des Tests Claus avec effets toxiques.

Un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) a été conçu en 2010. Il définit l'ensemble des dispositions mises en œuvre par Axens, relatives à l'organisation, aux fonctions, aux procédures et aux ressources ayant pour objet la prévention et le traitement des accidents majeurs.

Les objectifs fixés dans le cadre de la PPAM, pour la période 2020-2023, ont été atteints ou sont en phase de finalisation. Ces derniers ne sont pas repris pour la période 2023-2026 mais sont suivis dans les indicateurs du SGS.

Les objectifs fixés dans le cadre de cette PPAM, pour la période 2023-2026, sont :

- révision des études sécurité des ateliers Catalyseurs Homogènes (HC et alphabutol) et SCM et définition, pour chaque atelier, d'un plan des améliorations sécurité identifiées dans le cadre de ces études.
- 2. mise à jour de la procédure de gestion des sécurités instrumentées et déploiement,
- reconfiguration des réseaux d'eaux pluviales et accidentelles des bassins versants Est et Ouest de la plateforme,
- mise à jour du POI avec la définition des substances à rechercher dans les matrices environnementales en cas de sinistre, des modalités de réalisation des prélèvements environnementaux et des analyses (exigences post-Lubrizol 2).

La mise en œuvre de cette politique est une priorité du site.

L'état d'avancement des actions visant l'atteinte de ces objectifs sera suivi par le Comité de Direction.

Maxime MONTILLET Directeur de l'usine de Salindres Salindres, 3 Juillet 2023

### (2) Identification et évaluation des risques liés aux accidents majeurs

A noter en 2023 et 2024, la réalisation de nouvelles modélisations de distances d'effets :

- Jet enflammé et UVCE suite à rupture guillotine de la tuyauterie de gaz naturel (DN15) alimentant la torchère de l'atelier des Catalyseurs Homogènes (tuyauterie assimilée à DN125 dans l'EDD 2021),
- Feu de nappe et explosion de réservoir dans le cas d'un stockage de HEMI-2.

### (5) Gestion des situations d'urgence

Pas de déclenchement du POI sur le périmètre Axens en 2023 suite à une situation accidentelle.

Exercice POI dans le périmètre Axens réalisé le 21 juin 2023. Scénario basé sur une fuite conséquente d'ammoniaque au niveau du réservoir de stockage de 50 m³ de l'atelier Ceven (à l'aspiration de la pompe d'alimentation de l'atelier) avec évaporation de l'ammoniaque contenu dans la rétention et présence d'un opérateur blessé suite à l'inhalation de vapeurs d'ammoniac.

5 remarques émises, toutes les actions sont réalisées.

(6) Surveillance des performances du SGS Gestion du retour d'expérience (REX)

### Départ de feu au test Claus n°1, le 18 avril 2023

Lors de la phase de nettoyage du test, le soufre contenu dans le condenseur doit être vidé. Lors de cette opération, le condenseur est maintenu à 135°C afin que le soufre soit liquide (température d'auto-inflammation du soufre liquide : 235°C). Un pistolet thermique est également utilisé pour re-liquéfier le soufre qui forme un bouchon solide au fond du condenseur. En effectuant la vidange, le soufre a commencé a coulé normalement dans le pot de récupération (avec présence de soufre de l'essai précédent). Une inflammation du soufre dans le pot de récupération a été constatée. La technicienne, équipée d'un masque à cartouche de charbon actif, a étouffé le départ de feu en disposant un couvercle sur le pot.

Axens | 12

Il n'y a eu aucun blessé ni dommage matériel. Le test Claus n°2 s'est automatiquement mis en repli suite à la détection de SO<sub>2</sub> par les analyseurs du test.

Cet incident a fait l'objet d'une analyse par la méthode Arbre des Causes.

5 actions correctives organisationnelles et techniques ont été définies.

L'action principale réalisée consiste en l'utilisation systématique d'un pot de récupération en inox, exempt de soufre et contenant un fond d'eau.



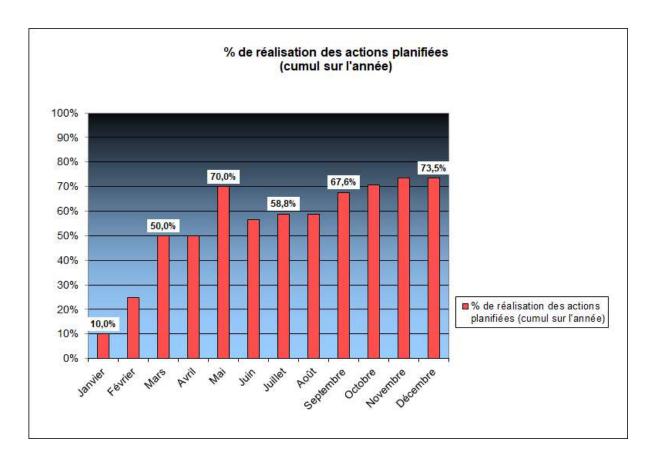
BILAN SECURITE 2023 AXENS | 13

### (6) Surveillance des performances du SGS Indicateurs de performance

### ⇒ Performance du SGS traduite par le suivi :

- 1. du nombre d'incidents sur les installations à risque d'Accident Majeur,
- 2. du nombre de remarques / écarts émis lors des audits du SGS,
- 3. de l'état d'avancement des actions visant à atteindre les objectifs fixés par la PPAM,
- 4. du nombre de remarques / écarts émis suite à déclenchement du POI (exercices et incidents),
- 5. du pourcentage de réalisation des actions planifiées issues des points précédents.

A fin 2023:



### (7) Audits du SGS

APAVE (2 en 2010), CNPP (en 2012), Bureau Veritas (en 2016), DEKRA (en 2019), APAVE (en novembre 2022)

SOLUTIONS

- 1. Actes administratifs reçus par Axens en 2023
- 2. Bilan 2023 du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- 3. Réalisations HSE 2023
- 4. Investissements HSE 2024

### **Réalisations HSE 2023**

Atelier SPC: installation d'un laveur venturi (traitement des poussières < 10 mg/Nm³) et raccordement des effluents gazeux du four sur un filtre poussières et DéNOx 1,6 M€





### **Réalisations HSE 2023**

# Rénovation de 2 rétentions à l'atelier des Catalyseurs Homogènes 49 k€



### **Réalisations HSE 2023**

Rénovation de la rétention associée à l'aire de dépotage multiproduits

150 k€





**BILAN SECURITE 2023 AXENS** 

- 1. Actes administratifs reçus par Axens en 2023
- 2. Bilan 2023 du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- 3. Réalisations HSE 2023
- 4. Investissements HSE 2024

### **Investissements HSE 2024**

### Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail 830 k€

- \* Projets divers d'amélioration HSE
- \* Amélioration de l'assainissement des malaxeurs de l'atelier Amélie
- \* Réaménagement de la salle 115 du laboratoire

### **Environnement** 3 350 k€

- \* DéNOx haute température sur l'atelier Amélie
- \* Efficacité énergétique
- \* Remplacement analyseur ICP (analyses des métaux dans les eaux)
- \* Etanchéité des caniveaux

**AXENS** 

# Système de Management Intégré QHSE depuis 2005

- **⇒** ISO 9001 version 2015
- **⇒** ISO 14001 version 2015
- ⇒ ISO 45001 version 2018
- ⇒ ISO 50001 version 2018
- ⇒ Signataire de la charte mondiale Responsible Care pour la gestion sûre des produits chimiques

Un engagement résolu dans la maîtrise des risques



Thank you!













www.axens-solutions.net

